



Régie EPIC T2C
90 Boulevard Danielle Mitterrand
63800 COURNON-D'AUVERGNE
Téléphone : 04-73-28-56-56

L'an deux mille vingt-cinq, le **mercredi 25 février 2026** à partir de 17h30, les Administrateurs de la Régie EPIC T2C se sont réunis en Conseil d'Administration, en salle du Conseil, au siège social, Centre T2C Ginette MAGNIER à COURNON-D'AUVERGNE, 90 Boulevard Danielle MITTERRAND, sous la présidence de Madame Blandine GALLIOT, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 21 administrateurs
Nombre de membres présents : 10
Nombre de procurations : 5
Date de la convocation : 18 février 2026

Etaient Présents :

Mmes Christiane DEMOUSTIER ; Sondès EL HAFIDHI ; Blandine GALLIOT ; MM Christophe BERTUCAT ; Cyril CINEUX ; Jean-Marc MORVAN ; Patrick NEHEMIE ; Gilles VESCOVI ; Thomas WEIBEL || M. Cyril POTELLERET.

Etaient excusés avec mandat :

M. Claude AUBERT excusé, donne pouvoir à Mme Blandine GALLIOT ; **M. Richard BERT** excusé, donne pouvoir à M. CINEUX ; **M. François RAGE** excusé, donne pouvoir à M. Patrick NEHEMIE || **M. Damien ROMERO** excusé, donne pouvoir à M. Cyril POTELLERET ; **M. Yves JAMON**, excusé, donne pouvoir à Mme Christiane DEMOUSTIER.

Etaient excusés :

MM. Eric EGLI ; Laurent GANET, Stanislas RENIE ; M. Tahar BOUANANE.

Etaient absents :

MM. Jérôme AUSLENDER, Henri GISSELBRECHT.

DELIBERATION DCA 2026/012

Réunion du Conseil d'Administration du 25 février 2026

OBJET : RENOUVELLEMENT DE L'ADHESION A L'ASSOCIATION AGIR POUR LE TRANSPORT PUBLIC

Depuis 2013, la Régie T2C est adhérente au réseau AGIR pour le transport public.

Pour rappel :

- AGIR est une Association loi 1901, fondée en 1987 par des élus pour répondre aux besoins des autorités organisatrices et des entreprises de transport indépendantes des groupes de transport,
- AGIR apporte une expertise et un accompagnement personnalisé,
- AGIR forme, informe et met en relation ses adhérents dans tous les domaines propres à la gestion des transports publics : groupes de travail, formations, journées d'études, réseau social en ligne, etc.

En 2026, la cotisation de base T2C reste stable et s'élève à 28.000 € H.T.

Sur cette base, il est proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion de la Régie T2C à l'association AGIR pour le Transport Public pour l'année 2026.



Après en avoir délibéré,

décide, à l'unanimité :

- D'autoriser le Directeur Général à renouveler l'adhésion de la Régie T2C AGIR pour le Transport Public pour l'année 2026.

La Présidente de l'EPIC
Madame Blandine GALLIOT

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Transmission au représentant de l'Etat.

Certifié exécutoire par la Présidente de T2C, compte tenu,

de la réception en Préfecture le :

et de la publication le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.